

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom du produit: **AEROGLAZE Z307 BLACK**  
 Utilisation/classe du produit: **Enrobage à l'uréthane à séchage à l'humidité**

Fournisseur:  
 Socomore  
 791 Westport Parkway  
 Fort Worth, TX 76177

Telephone: 817-335-1826  
 No de téléphone d'urgence de Chemtrec 24 h pour le transport  
 800 424-9300 (Outside Continental U.S. 703 527-3887)

Fabricant:  
 LORD Corporation  
 111 LORD Drive  
 Cary, NC 27511-7923 USA

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR:** 04/08/2020

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**CLASSIFICATION SGH:**

- Liquides inflammables Catégorie 2
- Toxicité aiguë Inhalation - Les vapeurs Catégorie 4 - 32.1% du mélange constitué d'ingrédients d'une toxicité inconnue.
- Toxicité aiguë Inhalation - La poussière et la brume Catégorie 4 - 32.1% du mélange constitué d'ingrédients d'une toxicité inconnue.
- Corrosion et/ou irritation de la peau Catégorie 2
- Lésion/irritation grave des yeux Catégorie 2A
- Sensibilisation de la peau Catégorie 1
- Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1
- Cancérogénicité Catégorie 2
- Toxicité pour la reproduction Catégorie 2
- Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique) Catégorie 1 Système nerveux central, Reins, Foie, Appareil respiratoire
- Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique) Catégorie 3
- Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée) Catégorie 1 Corps, Système nerveux central, Reins, Système nerveux, Appareil respiratoire
- Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée) Catégorie 2 Oreilles, Foie
- Hazardous to the aquatic environment - acute hazard Catégorie 2
- Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Catégorie 2

**ÉLÉMENTS D'UNE ÉTIQUETTE SGH:**

**SYMBOLE(S)**



**MOT-INDICATEUR**

DANGER

**MENTIONS DE DANGER**

Liquide et vapeurs très inflammables.  
 Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.(Système nerveux central, Reins, Foie, Appareil respiratoire)  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.(Corps ,Système nerveux central,Reins,Système nerveux,Appareil respiratoire)  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.(Oreilles, Foie)  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MESURES DE PRÉCAUTION

### PRÉVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.  
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.  
Bien laver après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

### RÉACTION

En cas d'incendie : consulter la section 5 pour les agents extincteurs.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
En cas d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Recueillir le produit répandu.

### Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Garder sous clef.

### ÉLIMINATION:

Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation sur les déchets/l'élimination et à la réglementation de votre pays ou de votre localité.

### AUTRES DANGERS:

**Ce produit contient un (des) composant(s) qui possède(nt) les avertissements suivants; toutefois, selon les critères de classification SGH de votre pays ou de votre ville, le mélange du produit peut se situer à l'extérieur de la (des) catégorie(s) respective(s).**

**Aigu:** Vapeurs nocives ; peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux, provoquant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées. Une irritation du système respiratoire est possible, provoquant des symptômes divers comme un dessèchement de la gorge, une oppression thoracique et un essoufflement. Peut provoquer une dépression du système nerveux central, caractérisée par les étapes progressives suivantes : maux de tête, étourdissements, démarche titubante, confusion, perte de conscience ou coma. Des tests sur des animaux ont montré qu'une sensibilisation respiratoire peut résulter d'un contact cutané avec du diisocyanate de diphenyl-4,4' méthane. Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion n'est pas une voie de pénétration attendue dans les utilisations industrielles ou commerciales.

**Chronique:** Peut provoquer des lésions pulmonaires à long terme. Peut affecter le système gastro-intestinal. Peut affecter le sang et les organes hématopoïétiques. L'éthylbenzène a été classé par le CIRC comme un cancérigène possible pour les humains (Groupe 2B) et rapporté par le NTP comme présentant des preuves claires de cancérigénicité chez les animaux. Le CIRC a classé le Méthyl isobutyl cétone qui figure dans ce produit dans le Groupe 2B - cancérigène possible pour l'homme. Le CIRC a classé le noir de carbone dans le groupe 2B - indications insuffisantes de cancérigénicité chez l'humain, mais indications suffisantes chez l'animal de laboratoire. En 2006, le CIRC a réaffirmé ses résultats de 1995 qu'il n'existe pas « d'indications suffisantes » dans des études sur la santé humaine pour évaluer si le noir de carbone cause le cancer chez l'être humain. En outre, les données épidémiologiques obtenues lors de recherches bien menées n'ont montré aucun lien causal entre une exposition au noir de carbone et le risque d'une maladie respiratoire maligne ou non maligne chez l'être humain.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	Numéro CAS	Intervalle
Toluène	108-88-3	35 - 40 %
Xylène	1330-20-7	15 - 20 %
Ester solvant	PROPRIÉTAIRE	10 - 15 %
Methyl isobutyl ketone	108-10-1	5 - 10 %
Ethyl benzène	100-41-4	1 - 5 %
Noir de carbone	1333-86-4	1 - 5 %
Solvant d'ester	PROPRIÉTAIRE	1 - 5 %
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	101-68-8	0.1 - 0.9 %
Le 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	0.1 - 0.9 %

Tout composant « PROPRIÉTAIRE » dans le tableau ci-dessus est considéré un secret commercial. Pour cette raison, le produit chimique particulier et sa concentration exacte sont retenus.

### 4. PREMIERS SOINS

**PREMIERS SOINS - CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes, tout en tenant les paupières ouvertes. Obtenir rapidement une assistance médicale.

**PREMIERS SOINS - CONTACT AVEC LA PEAU:** Rincer la peau contaminée avec de grandes quantités d'eau, tout en retirant les vêtements contaminés. Laver les zones de peau affectées avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent, obtenir une assistance médicale.

**PREMIERS SOINS - INHALATION:** Sortir la personne à l'air libre. Rétablir la respiration et assister pour obtenir une respiration continue. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

**PREMIERS SOINS - INGESTION:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des instructions. Ne jamais rien faire avaler à une victime qui perd rapidement conscience, est inconsciente ou a des convulsions.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIE:** Gaz carbonique, Produit chimique sec, Mousse, Brouillard d'eau

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS:** Non déterminé pour ce produit.

**DANGERS PARTICULIERS PROVENANT POTENTIELLEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE:** Liquide et vapeurs inflammables. Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés. Isoler de la chaleur, des appareils électriques, des étincelles, d'une flamme vive et d'autres sources d'ignition. Les conteneurs fermés risquent d'éclater lors d'une exposition à une chaleur extrême. Vaporiser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Durant un incendie, des gaz et des particules irritants et/ou toxiques peuvent se dégager sous l'effet d'une décomposition thermique ou d'une combustion.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS:** Porter un équipement intégral de lutte contre le feu, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA). La vaporisation d'eau peut s'avérer inefficace. Si de l'eau est utilisée, des diffuseurs de brouillard sont préférables.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:** Éliminer toutes les sources d'ignition (flamme, surfaces chaudes et étincelles électriques, statiques ou par frottement). Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:** Ne pas contaminer les masses d'eau, les cours d'eau ou les fossés avec le produit chimique ou le contenant usagé.

**MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE:** Maintenir le personnel non indispensable à une distance sûre de la zone de déversement. Aviser les autorités compétentes, le cas échéant. Éviter tout contact. Avant d'essayer de nettoyer, se reporter aux mises en garde des autres sections de la fiche signalétique. Circonscrire et enlever avec une substance absorbante inerte.

#### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**MANIPULATION:** Maintenir le conteneur fermé et à la verticale pour empêcher les fuites. Relier les conteneurs à la terre pour transférer le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après toute manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les conteneurs vides ne doivent pas être réutilisés. Utiliser avec une ventilation adéquate. Étant donné que les conteneurs vides peuvent encore contenir des résidus de produit et des vapeurs inflammables, maintenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes ; ne pas couper, percer ni souder sur ou à proximité du conteneur vide. Ne pas fumer sur le lieu d'utilisation ou de stockage de ce produit.

**STOCKAGE:** Ne pas stocker ni utiliser près d'une source de chaleur, d'étincelles ou d'une flamme vive. Stocker uniquement dans un endroit bien ventilé. Ne pas percer, traîner ni faire glisser le conteneur. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Pour les exigences spécifiques de stockage, se reporter à OSHA 29CFR Partie 1910.106 « Liquides inflammables et combustibles ».

**INCOMPATIBILITÉ:** Oxydants forts.; Bases; Amines, acides, eau, hydroxyle ou composés à hydrogène actif.

#### 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

##### LIMITE D'EXPOSITION D'UN COMPOSANT

Nom Chimique	TLV-TWA ACGIH	TLV-STEL ACGIH	PEL-TWA OSHA	PEL- PLAFOND OSHA	Peau
Toluène	20 ppm	N.E.	200 ppm	300 ppm	S.O.
Xylène	100 ppm	150 ppm	435 mg/m3 100 ppm	N.E.	S.O.
Ester solvant	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	S.O.
Methyl isobutyl ketone	50 ppm	75 ppm	410 mg/m3 100 ppm	N.E.	S.O.
Ethyl benzène	20 ppm	N.E.	435 mg/m3 100 ppm	N.E.	S.O.
Noir de carbone	3 mg/m3	N.E.	3.5 mg/m3	N.E.	S.O.

Solvant d'ester	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	S.O.
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	0.005 ppm	N.E.	N.E.	0.2 mg/m <sup>3</sup> 0.02 ppm	S.O.
Le 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	2 mg/m <sup>3</sup>	N.E.	N.E.	N.E.	S.O.

S.O. - Sans objet, N.É. - Non établi, P - Peau, Pl - Plafond

**MOYENS MÉCANIQUES DE CONTRÔLE:** Une ventilation suffisante en distribution et en volume doit être prévue pour maintenir les contaminants en suspension dans l'air à un niveau inférieur aux limites d'exposition recommandées. Attention : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones en contrebas du lieu de travail. Une ventilation suffisante (avec du matériel à l'épreuve des explosions) doit être prévue pour empêcher l'accumulation de mélanges vapeurs/air inflammables.

**MESURES/ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE:**

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Ce produit contient des isocyanates qui ne se signalent guère par leur odeur. En cas de dépassement des limites professionnelles, un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par NIOSH/MSHA est obligatoire. Observer les réglementations de l'OSHA (29CFR 1910.134) relatives à l'utilisation d'un respirateur.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants en néoprène, nitrile ou caoutchouc pour empêcher le contact avec la peau.

**PROTECTION DES YEUX:** En cas de risque de projections, utiliser des lunettes de sécurité, y compris des lunettes de sécurité à coques latérales et des lunettes de protection contre les agents chimiques.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:** Utiliser des vêtements jetables ou imperméables en cas de contamination probable des vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**PRATIQUES D'HYGIÈNE:** Se laver les mains avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans une zone de manipulation ou de stockage de produits chimiques. Ne pas consommer d'aliments et de boissons dans tout endroit de manipulation ou stockage du produit. Se laver soigneusement après toute manipulation.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Valeurs types, ne pas utiliser à des fins de spécifications.

<b>ODEUR:</b>	Solvant	<b>TENSION DE VAPEUR:</b>	N.D.
<b>ASPECT:</b>	Noir	<b>DENSITÉ DE VAPEUR:</b>	Plus lourd que l'air
<b>ÉTAT PHYSIQUE:</b>	Liquide	<b>LIMITE EXPLOSIVE INFÉRIEURE:</b>	1 %(V)
<b>POINT D'ÉCLAIR:</b>	67 °F, 19 °C Méthode Setaflash en vase clos	<b>LIMITE EXPLOSIVE SUPÉRIEURE:</b>	13.1 %(V)
<b>INTERVALLE D'EBULLITION:</b>	111 - 200 °C	<b>TAUX D'ÉVAPORATION:</b>	Plus lent que l'acétate de n-butyle.
<b>TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION:</b>	N.D.	<b>DENSITE:</b>	0.94 g/cm <sup>3</sup> - 7.84 lb/gal
<b>TEMPERATURE DE DECOMPOSITION:</b>	N.D.	<b>VISCOSITE, DYNAMIQUE:</b>	≥50 mPa.s @ 25 °C
<b>SEUIL OLFRACTIF:</b>	N.D.	<b>VISCOSITE, CINEMATIQUE:</b>	≥53 mm <sup>2</sup> /s @ 25 °C
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU:</b>	Insoluble	<b>SUBSTANCES VOLATILES/POIDS:</b>	77.22 %
<b>pH:</b>	S.O.	<b>SUBSTANCES VOLATILES/VOLUME:</b>	82.80 %
<b>POINT DE CONGÉLATION:</b>	N.D.	<b>VOC CALCULES:</b>	6.01 lb/gal, 720 g/l
<b>COEFFICIENT DE PARTAGE EAU/HUILE:</b>	N.D.		

**LÉGENDE :** S.O. - Sans objet, N.É. - Non établi, N.D. - Nondéterminé

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Pas de risque de polymérisation dangereuse dans des conditions normales.

**STABILITÉ :** Le produit est stable dans des conditions normales de stockage.

**CONDITIONS A EVITER:** Hautes températures. Sources d'ignition.

**INCOMPATIBILITÉ:** Oxydants forts.; Bases; Amines, acides, eau, hydroxyle ou composés à hydrogène actif.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:** Isocyanate monomère, traces de cyanure d'hydrogène, dioxyde d'azote, Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**VOIE D'EXPOSITION:** Consulter la section 2 de cette FS.

**SYMPTOMES:** Consulter la section 2 de cette FS.

**MESURES DE TOXICITÉ:**

Nom Chimique	LD50/LC50
Toluène	DL 50/orale: Rat 2,600 mg/kg DL50 dermal: Lapin 12,000 mg/kg inhalation CL 50: Rat 12.5 mg/l /4 h
Xylène	DL 50/orale: Rat 3,500 mg/kg DL50 dermal: Lapin > 4,350 mg/kg inhalation CL 50: Rat 29.08 mg/l /4 h
Ester solvant	DL 50/orale: Rat 8,532 mg/kg DL50 dermal: Lapin > 5 g/kg
Methyl isobutyl ketone	DL 50/orale: Rat 2,080 mg/kg DL50 dermal: Lapin 3,000 mg/kg inhalation CL 50: Rat 2000 - 4000 ppm/4 h
Ethyl benzène	DL 50/orale: Rat 3,500 mg/kg DL50 dermal: Lapin 15,400 mg/kg inhalation CL 50: Rat 17.4 mg/l /4 h
Noir de carbone	DL 50/orale: Rat > 15,400 mg/kg DL50 dermal: Lapin > 3 g/kg GHS LC50 (vapeur): Valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 55 mg/l
Solvant d'ester	N.D.
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	DL 50/orale: Rat 31,600 mg/kg DL50 dermal: lapin > 5,000 mg/kg GHS LC50 (vapeur): Valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 11 mg/l /4 h GHS CL50 (poussière et brouillard): Valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 1.5 mg/l /4 h
Le 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DL 50/orale: Rat > 2,930 mg/kg DL50 dermal: Rat > 2,000 mg/kg

**Mutagénéicité de la cellule germinale:** Pas de classification proposé

**Cancérogénicité:** Catégorie 2 - Susceptible de provoquer le cancer.

Components contributing to classification: Methyl isobutyl ketone. Ethyl benzène.

**Toxicité pour la reproduction:** Catégorie 2 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Components contributing to classification: Toluène. Xylène. Ethyl benzène. Le 2,6-di-tert-butyl-p-crésol.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**ÉCOTOXICITÉ:**

Nom Chimique	ÉCOTOXICITÉ
Toluène	<b>Poisson:</b> Pimephales promelas 15.22 - 19.05 mg/196 h flux continu Pimephales promelas 12.6 mg/196 h Statique Oncorhynchus mykiss 5.89 - 7.81 mg/196 h flux continu Oncorhynchus mykiss 14.1 - 17.16 mg/196 h Statique Oncorhynchus mykiss 5.8 mg/196 h semi-statique Lepomis macrochirus 11.0 - 15.0 mg/196 h Statique Oryzias latipes 54 mg/196 h Statique Poecilia reticulata 28.2 mg/196 h semi-statique

	Poecilia reticulata 50.87 - 70.34 mg/196 h Statique <u>Invertébrés:</u> Daphnia magna 5.46 - 9.83 mg/148 h Statique Daphnia magna 11.5 mg/148 h <u>Plantes:</u> Pseudokirchneriella subcapitata > 433 mg/196 h Pseudokirchneriella subcapitata 12.5 mg/172 h Statique
Xylène	<u>Poisson:</u> Pimephales promelas 13.4 mg/196 h flux continu Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/196 h Statique Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/196 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/196 h flux continu Lepomis macrochirus 19 mg/196 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/196 h Statique Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/196 h Statique Cyprinus carpio 780 mg/196 h semi-statique Cyprinus carpio > 780 mg/196 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/196 h Statique <u>Invertébrés:</u> puce d'eau 3.82 mg/148 h Gammarus lacustris 0.6 mg/148 h
Ester solvant	<u>Poisson:</u> Pimephales promelas 161 mg/196 h Statique <u>Invertébrés:</u> Daphnia magna > 500 mg/148 h
Methyl isobutyl ketone	<u>Poisson:</u> Pimephales promelas 496 - 514 mg/196 h flux continu <u>Invertébrés:</u> Daphnia magna 170 mg/148 h <u>Plantes:</u> Pseudokirchneriella subcapitata 400 mg/196 h
Ethyl benzène	<u>Poisson:</u> Oncorhynchus mykiss 11.0 - 18.0 mg/196 h Statique Oncorhynchus mykiss 4.2 mg/196 h semi-statique Pimephales promelas 7.55 - 11 mg/196 h flux continu Lepomis macrochirus 32 mg/196 h Statique Pimephales promelas 9.1 - 15.6 mg/196 h Statique Poecilia reticulata 9.6 mg/196 h Statique <u>Invertébrés:</u> Daphnia magna 1.8 - 2.4 mg/148 h <u>Plantes:</u> Pseudokirchneriella subcapitata 4.6 mg/172 h Pseudokirchneriella subcapitata > 438 mg/196 h Pseudokirchneriella subcapitata 2.6 - 11.3 mg/172 h Statique Pseudokirchneriella subcapitata 1.7 - 7.6 mg/196 h Statique
Noir de carbone	N.D.
Solvant d'ester	N.D.
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	<u>Poisson:</u> Espèce > 1,000 mg/196 h <u>Invertébrés:</u> Daphnia magna > 1,000 mg/148 h
Le 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	<u>Plantes:</u> Pseudokirchneriella subcapitata 6 mg/172 h Desmodesmus subspicatus > 0.42 mg/172 h

**PERSISTANCE ET DEGRADABILITE:** Non déterminé pour ce produit.

**BIO-ACCUMULATIF:** Non déterminé pour ce produit.

**MOBILITÉ DANS LE SOL:** Non déterminé pour ce produit.

**D'AUTRES EFFETS NUISIBLES:** Non déterminé pour ce produit.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION:** La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations de contrôle de l'environnement fédérales (40CFR Partie 261), provinciales et locales. Si les déchets sont jugés dangereux, faire appel à un transporteur de déchets dangereux et à un centre de rejet agréés.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**US DOT Road**

<b>Désignation Exacte de L'expédition</b>	Peintures
<b>Pour:</b>	
<b>Classe de Danger:</b>	3
<b>RISQUE SECONDAIRE:</b>	Aucun
<b>Numéro UN/NA:</b>	1263
<b>Groupe d'emballage:</b>	II
<b>Numéro du Guide des Mesures</b>	128
<b>D'urgence:</b>	

### **IATA Cargo**

**NOM D'EXPEDITION:** Peintures  
**Classe de Danger:** 3  
**CLASSEMENT DES DANGERS:** Aucun  
**NO. ONU:** 1263  
**GROUPE D'EMBALLAGE:** II  
**NO EMS:** 3L

### **IMDG**

**NOM D'EXPEDITION:** Peintures  
**Classe de Danger:** 3  
**CLASSEMENT DES DANGERS:** Aucun  
**NO. ONU:** 1263  
**GROUPE D'EMBALLAGE:** II  
**NO EMS:** F-E

La classification des transports énumérés s'applique aux expéditions en vrac.. Elle ne traite pas les variantes réglementaires liées à des modifications à la taille du contenant, au mode d'expédition ou autres descripteurs réglementaires. Pour des renseignements d'expédition plus précis, consultez votre service de transport/conformité.

## **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES DES ÉTATS-UNIS : COMME SUIVANT :**

#### **SARA SECTION 313**

Ce produit contient les substances suivantes soumises aux normes de déclaration de la Section 313 de l'Article III du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et de 40 CFR 372.:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% poids inférieur à</u>
Toluène	108-88-3	40.0 %
Xylène	1330-20-7	20.0 %
Methyl isobutyl ketone	108-10-1	10.0 %
Ethyl benzène	100-41-4	5.0 %
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	101-68-8	0.9 %

### **LOI DE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) ::**

#### **ÉTAT D'INVENTAIRE**

Les substances chimiques contenues dans ce produit figurent sur l'inventaire TSCA, Section 8.

#### **NOTIFICATION D'EXPORTATION**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises aux normes de déclaration de TSCA 12(B) s'il est exporté hors des États-Unis.:

NÉANT

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Dans le cadre de HazCom 2012, l'utilisation du système de classification HMIS est maintenant facultative. Il est important de s'assurer que les employés ont été formés pour reconnaître les différentes classifications numériques associées aux systèmes HazCom et HMIS.

**NOTATIONS HMIS - SANTÉ:** 2\* **INFLAMMABILITÉ:** 3 **PHYSICAL HAZARD:** 1

\* - Indique un risque chronique ; voir la section 2

**Révision:** Nouvelle FDS du SGH Format

**Date d'entrée en vigueur:** 04/08/2020

## **RENONCIATION**



Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises. Toutefois, comme les conditions de manipulation et d'utilisation dépassent notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie de résultats et n'endossons aucune responsabilité pour des dommages encourus en utilisant ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables.